

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue **lundi, le 23<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2015**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, à 19 h 30. Cette séance fut convoquée par avis écrit, donné et signifié en date du 20 mars 2015. Sont présents à la séance :

- monsieur Hugues Grimard, maire
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, il est donc procédé comme suit:

#### **2015-307**

##### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée.

#### **2015-308**

##### **RÉSULTAT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE DIESEL – ANNÉES 2016-2017 ET 2018**

Des soumissions publiques ayant été demandées pour la fourniture de diesel pour les années 2016, 2017 et 2018 elles ont été reçues, ouvertes et trouvées comme suit :

##### **Les Énergies Sonic (Coop du Pré-vert)**

Marge de profit : 230 000 litres X 0.0059 \$/ litre X 3 ans =	4 071 \$ de marge de profit sur 3 ans.
Location des équipements : 434,35 \$ X 36 mois =	15 636,60 \$ plus les taxes.
Option d'achat des équipements après 3 ans =	10 424,40 \$ plus les taxes.

**Coût sur les 36 mois du contrat : 30 132 \$ plus taxes applicables**

### **Philippe Gosselin et associés Ltée**

Marge de profit : 230 000 litres X 0.009 \$/ litre X 3 ans = 6 210 \$ de marge de profit sur 3 ans.  
Location des équipements : 250 \$ X 36 mois = 9 000 \$ plus les taxes.  
Option d'achat des équipements après 3 ans = 1 \$ plus les taxes.

**Coût sur les 36 mois du contrat : 15 211 \$ plus taxes applicables**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de retenir la soumission de la Philippe Gosselin et associés Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture du diesel pour les années 2016, 2017 et 2018 incluant la location des équipements au coût total de 0.009 \$ / litre de marge de profit et de 250 \$ par mois pour la location des équipements avec une option d'achat des équipements à 1\$ au terme de l'entente excluant les taxes.

Adoptée.

### **2015-309**

#### **ENGAGEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX USÉES EN AMONT DE LA STATION D'ÉPURATION**

**CONSIDÉRANT** que la station d'épuration de la Ville d'Asbestos connaît des épisodes de surverses et que pour résoudre en grande partie le problème, la Ville d'Asbestos travaille depuis plus de trois ans un projet de construction d'un bassin de rétention des eaux usées en amont de la station d'épuration;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a déposé une demande de subvention auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du programme PRIMEAU pour la réalisation de son projet de construction d'un bassin de rétention;

**CONSIDÉRANT** que les représentants du MAMOT ont confirmé la subvention demandée, mais qu'il reste quelques étapes dans le processus de construction, dont la préparation des plans et devis de construction;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Canards du Lac Brome désire reprendre les installations de Viandes Laroche dans le parc industriel et que pour ce faire, une demande de certificat d'autorisation est nécessaire auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC);

**CONSIDÉRANT** que le MDDELCC a demandé à la Ville d'Asbestos confirme son engagement pour la construction d'un bassin de rétention des eaux usées pour qu'elle puisse autoriser les rejets des eaux usées de Canards du lac Brome dans les installations de la Ville d'Asbestos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos confirme son intention de construire un bassin de rétention en amont de sa station d'épuration des eaux au cours de l'année 2016 en conformité avec les étapes à suivre au programme PRIMEAU.

Adoptée.

**2015-310**

**PACTE RURAL VOLET-LOCAL – APPROBATION DU PROJET INSTALLATION DE WIFI DANS LES PARCS ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d’Asbestos a déposé un projet dans le cadre du pacte rural volet local qui consiste à mettre en place un service WiFi dans des espaces publics de la ville. À partir du signal internet situé à la Maison des jeunes, un signal internet (WiFi) sera transmis via des antennes vers les parcs Dollard et du Centenaire.

Le signal internet de la Ville d’Asbestos desservira la centrale des loisirs dans le parc Dollard qui abrite les scouts et les bureaux du Festival des Gourmands. Le service sera disponible aux utilisateurs du terrain de balle, des espaces de jeux et de la piscine municipale. Le signal desservira également le centre de loisirs Notre-Dame-de-Toutes-Joies qui est la salle municipale où plusieurs activités communautaires se déroulent, mais qui loge également l’association des retraités d’Asbestos, la Chorale l’Escaouette, l’harmonie d’Asbestos et les cadets de l’air. Le signal WiFi desservira également le parc du Centenaire et le parc des Générations. À ces endroits, les utilisateurs de la maison des jeunes, des jeux d’eau, du terrain de balle Lou-Richard, de la patinoire, de l’anneau de marche et du terrain de soccer pourront utiliser le signal WiFi. Un système de gestion du signal sera également mis en place afin d’éviter la surutilisation pour un montant de 19 833 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a fait l’objet d’une analyse par les membres du Conseil municipal de la Ville d’Asbestos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que le conseil municipal confirme sa participation financière au projet de 10 923 \$;

**QUE** le projet d’installation de WiFi dans les parcs et bâtiments municipaux soit retenu dans le cadre des projets pour le Pacte rural – volet local de la Ville d’Asbestos.

Adoptée.

**2015-311**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Les sujets à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ayant tous été discutés, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé et résolu qu’elle soit levée à 19 h 46.

Adoptée.

---

**HUGUES GRIMARD, MAIRE**

---

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER-SUPPLÉANT**

/al